

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 8 novembre 2016, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Sont présents : M. Léo Lelièvre, maire
 MMES Nadine Lelièvre, conseillère
 Murielle Couture, conseillère
 MM. Réal Roussy, conseiller
 Roland Vallée, conseiller

Sont absents : MM. Réjean Desbois, conseiller
 Jacques Roussy, conseiller

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Léo Lelièvre, maire

Est également présent :
Luc Lambert, directeur général

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 : 30 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2016-11-186

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la session
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des procès-verbaux du 11 et 31 octobre 2016
- 4- Correspondance
- 5- Liste des comptes du journal des déboursés et rapport des salaires nets
- 6- Liste des comptes fournisseurs
- 7- Rapport du maire
- 8- Avis de motion – Prévisions budgétaires 2016 et programme triennal de la Municipalité
- 9- Adoption du règlement numéro 2016-313 pour déléguer le pouvoir de former un comité de sélection
- 10- Demande de déneigement route Rameau
- 11- Protocole d'intervention SUMI – MRC Rocher-Percé
- 12- Nombre de versements – Compte de taxes
- 13- Engagement – Opérateur à neige
- 14- Pourcentage de vacances - Employés saisonniers et temps partiel
- 15- Autres sujets : Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable
 Protocole d'entente concernant l'utilisation de locaux
 et d'équipements (gymnase)
 Accotements rue Alex-Marc-Antoine – Phase trois
- 16- Période de questions
- 17- Clôture de la session

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour et garde le point autres sujets ouvert.

2016-11-187 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 11 ET 31 OCTOBRE 2016**

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte les procès-verbaux du 11 et 31 octobre 2016 tels que rédigés.

2016-11-188 **CORRESPONDANCE**

Le maire informe les membres du conseil municipal de la correspondance reçue au mois d'octobre 2016.

2016-11-189 **Liste des comptes du journal des déboursés et rapport des salaires nets**

Le conseil municipal prend acte de la liste des comptes du journal des déboursés et du rapport des salaires nets du mois d'octobre 2016.

2016-11-190 **Liste des comptes fournisseurs**

Il est proposé par Murielle Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation de compétences (Règlement 2007-254) et qui apparaissent dans la liste des comptes fournisseurs du mois d'octobre 2016. En y ajoutant la facture d'Eurovia Québec construction Inc. au montant de 84 252.57 \$.

2016-11-191 **RAPPORT DU MAIRE**

Le maire fait rapport sur la situation financière de la Municipalité tel que prévu à l'article 955 du Code municipal du Québec.

2016-11-192 **AVIS DE MOTION – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET PROGRAMME TRIENNAL DE LA MUNICIPALITÉ**

Avis de motion est donné par Roland Vallée qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera soumis pour adoption un règlement établissant les prévisions budgétaires 2017 et le programme triennal d'immobilisations 2017, 2018 et 2019 de la Municipalité.

Les membres du conseil municipal ont reçu le règlement numéro 2016-313, jeudi le 3 novembre 2016 et il y a dispense de lecture pour ce règlement.

2016-11-193 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-313 POUR DÉLÉGUER LE POUVOIR DE FORMER UN COMITÉ DE SÉLECTION**

Il est proposé par Murielle Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 2016-313 Règlement pour déléguer le pouvoir de former un comité de sélection.

2016-11-194

DEMANDE DE DÉNEIGEMENT ROUTE RAMEAU

CONSIDÉRANT QUE madame Pauline Shannon Roussy demande à la Municipalité pour déneiger la route Rameau pour la saison hivernale 2016-2017 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait accepté de déneiger la route Rameau uniquement pour la saison hivernale 2014-2015 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas déneigé la route Rameau pour la saison hivernale 2015-2016 ;

POUR CES MOTIFS, il est résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal ne déneige pas la route Rameau pour la saison hivernale 2016-2017 pour des raisons pécuniaires. (Coût élevé pour desservir un camp de vacances 1,4 km).

QUE le conseil municipal pourrait accepter, s'ils en font la demande, que monsieur Lauradin Roussy et madame Pauline Shannon Roussy déneigent la route Rameau, de l'intersection du chemin Saint-Isidore et de la route Rameau jusqu'à leur entrée privée, selon les conditions prévues au règlement numéro 215-305 décrétant l'entretien des chemins l'hiver pour la circulation des automobiles.

2016-11-195

PROTOCOLE D'INTERVENTION SUMI – MRC DU ROCHER PERCÉ

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte le protocole d'intervention sauvetage d'urgence à l'extérieur du réseau routier dans la MRC du Rocher-Percé (SUMI).

2016-11-196

NOMBRE DE VERSEMENTS – COMPTE DE TAXES

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal augmentera le nombre de versements du compte de taxes municipales 2017 et suivants à 6 versements. Que la première échéance sera fixée au 15 mars et la dernière au 1^{er} octobre de chaque année et qu'il y aura un écart de 40 jours entre chaque versement. Également la Municipalité n'émettra plus de reçus sauf pour les paiements en argent et pour ceux qui en feront la demande.

2016-11-197

ENGAGEMENT OPÉRATEUR À NEIGE

Il est proposé par Réal Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal engage monsieur Maxime Berthelot à titre d'opérateur pour le déneigement de nuit pour la saison hivernale 2016-2017.

QUE le conseil municipal autorise l'engagement de monsieur Maxime Berthelot aux mêmes conditions que l'an passé. Le début de la rémunération, à la semaine, est fixé au 11 décembre 2016.

QUE le directeur général est autorisé à renouveler l'entente avec monsieur Maxime Berthelot.

2016-11-198

POURCENTAGE DE VACANCES – EMPLOYÉS SAISONNIER ET TEMPS PARTIEL

Il est proposé par Réal Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accepte de payer, à compter de ce jour, aux employés saisonniers et à temps partiels le pourcentage de vacances équivalent aux semaines de vacances accordées aux employés à temps plein.

2016-11-199

RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Le directeur général dépose le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable.

2016-11-200

PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT L'UTILISATION DE LOCAUX ET D'ÉQUIPEMENTS (GYMNASE)

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accepte le protocole d'entente entre la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé et la commission scolaire René-Lévesque concernant l'utilisation de locaux et d'équipements.

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente ci-haut mentionné.

2016-11-201

ACCOTEMENTS RUE ALEX-MARC-ANTOINE –PHASE TROIS

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à requérir les services d'Eurovia Québec construction Inc. pour faire les accotements de la partie de la rue Alex-Marc-Antoine qui vient d'être asphaltée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Pas d'assistance.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussigné, Luc Lambert, directeur général, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé _____

2016-11-202

CLÔTURE DE LA SÉANCE

La clôture de la séance est proposée par Réal Roussy à 20 : 29 heures.

Léo Lelièvre, maire

Luc Lambert, directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je, Léo Lelièvre maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »